



ONZIÈME QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi
et de la politique sociale**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. La protection sociale en tant que facteur productif	2
II. Impact de la participation du BIT aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).....	6
III. Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi: le point de la situation	9
IV. Promouvoir un développement durable offrant des moyens de subsistance durables	16
V. Déclaration de principes de l'OIT: la microfinance en vue du travail décent.....	21
Annexe	27

1. La Commission de l'emploi et de la politique sociale s'est réunie les 7 et 8 novembre 2005. M^{me} Fernando, ambassadrice, représentante permanente du gouvernement de Sri Lanka, a été nommée présidente, sur proposition du représentant du gouvernement des Philippines, au nom des gouvernements du Groupe de l'Asie et du Pacifique.
2. La présidente a remercié la commission pour son soutien à son élection à la présidence de la commission, qu'elle considère comme un honneur, d'une part, pour son pays, Sri Lanka, de retour au Conseil d'administration du BIT après quinze ans d'absence et, d'autre part, parce que la commission s'occupe de questions essentielles qui sont au cœur du débat économique mondial. Elle a fait remarquer que c'est la première fois qu'une femme est nommée présidente de la commission, dont le mandat original inclut les questions d'égalité entre hommes et femmes.
3. M^{me} Goldberg a été nommée vice-présidente employeuse de la commission, sur proposition de M^{me} Horvatic (membre employeur). M. Patel a été nommé vice-président travailleur, sur proposition de M. Trotman (membre travailleur).
4. La présidente a souhaité la bienvenue à M. Salazar, nouveau directeur exécutif du Secteur de l'emploi, et l'a invité à prendre la parole.
5. M. Salazar a félicité la présidente de sa nomination. Il s'est déclaré enthousiasmé par ses nouvelles responsabilités en tant que directeur exécutif, eu égard notamment à l'importance des principes et des questions abordées par l'OIT dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de sa quête d'une mondialisation juste. Tout en insistant sur le fait que le Secteur de l'emploi a un rôle à jouer pour que l'OIT demeure un centre mondial d'excellence et une organisation influente pour la formulation des politiques et le renforcement des capacités en ce qui touche l'emploi et le marché du travail, il a observé que le soutien et les recommandations de la commission seront précieux à cet égard. L'OIT doit veiller à ce que sa démarche soit renforcée par des résultats concrets au regard des stratégies nationales pour l'emploi, dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi et des programmes par pays pour un travail décent (PPTD). Les débats à la commission fourniront des orientations sur la meilleure manière d'intégrer les contributions au titre de l'Agenda global pour l'emploi dans les PPTD du BIT. L'intervenant a déclaré que, à la session suivante de la commission, il présentera sa vision des prochaines étapes des travaux du Secteur de l'emploi pour promouvoir le travail décent, et a souligné l'importance du travail de la commission non seulement en ce qui concerne le rôle de conseil de l'OIT pour la formulation des politiques, mais aussi le programme de ses travaux de recherche.
6. La présidente a exhorté les membres de la commission à prendre en considération les avis exprimés par le représentant du Directeur général et à y réagir dans leurs interventions, notamment en ce qui concerne les futurs travaux de la commission.
7. Le vice-président travailleur a félicité la présidente et la vice-présidente employeuse pour leur nomination, ainsi que le directeur exécutif du Secteur de l'emploi et le directeur du Département de la sécurité sociale pour leur nomination récente à leurs postes respectifs. Il a fait valoir qu'il y a un champ d'action considérable pour faire de la commission une structure de gouvernance plus efficace. Il a rappelé que, après l'adoption de l'Agenda global pour l'emploi en mars 2003, la commission a décidé de guider les travaux du Bureau sur la base des points de vue qui seraient exprimés au sein de la commission et des conclusions auxquelles elle parviendrait. Il a insisté sur l'importance des travaux de cette dernière pour le mandat de l'OIT et a souhaité que les fonctions du Bureau et de la commission soient renforcées. Tout en déclarant attendre avec intérêt de connaître la nouvelle vision et les nouvelles dispositions organisationnelles que le Bureau entend

proposer, il s'est déclaré favorable à l'établissement de programmes de travail et d'un ordre du jour à moyen terme, à l'idée d'une spécificité des politiques et des résultats concrets pour garantir à l'OIT un rôle de centre d'excellence, et à la mise en place de solides moyens pour le travail de recherche.

I. La protection sociale en tant que facteur productif (Quatrième question à l'ordre du jour)

- 8.** Un représentant du Directeur général (M. Diop, directeur exécutif du Secteur de la protection sociale) a remercié la commission que l'occasion soit donnée d'examiner la contribution du Secteur de la protection sociale à l'Agenda global pour l'emploi. La protection sociale est avant tout un droit humain, reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que dans les conventions et recommandations de l'OIT, et elle devrait être acceptée par l'ensemble de la société. La sécurité sociale ne représente pas seulement des transferts qui permettent de remplacer les revenus: elle est aussi un élément fondamental du travail décent. En outre, la protection sociale a un rôle à jouer en assurant la croissance économique et un haut niveau d'emploi. Le but poursuivi dans le cadre de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous est de trouver les meilleurs moyens d'assurer la réalisation de cet objectif. Le rapport décrit les relations entre l'économie et la protection sociale et présente quelques mesures concrètes propres à assurer que les systèmes nationaux de protection sociale seront aussi efficaces que possible. La commission est invitée à donner des orientations pour que l'économie et les dimensions sociales demeurent les moteurs du travail décent et du développement des Etats Membres.
- 9.** Un représentant du Directeur général (M. Cichon, directeur du Département de la sécurité sociale) a présenté le document du Bureau ¹.
- 10.** Il a indiqué que l'objectif du rapport est d'obtenir de la commission des orientations qui permettront au Bureau d'entreprendre des activités et des recherches concrètes. Il a ensuite décrit les principaux éléments du débat sur la protection sociale et l'économie, tels qu'ils sont présentés dans le rapport. Tout en soulignant que le rôle économique potentiellement positif de la protection sociale bénéficie d'un consensus tripartite dans l'Agenda global pour l'emploi (élément clé n° 8), le rapport précise que cette vue n'est pas acceptée partout car on estime souvent qu'il y a un choix à faire entre l'égalité (protection sociale) et l'efficacité (productivité). Le rapport fait valoir que l'histoire et les faits montrent que cette position n'est pas défendable car dépenses sociales et productivité du travail vont souvent de pair. Toutefois, il existe des lacunes dans les connaissances à ce sujet et il faudrait y remédier par différentes voies indiquées dans le rapport. Il faudrait notamment analyser qui sont les gagnants et les perdants dans le contexte de la conception des systèmes de sécurité sociale et mener des recherches dans différents domaines.
- 11.** Le vice-président travailleur a indiqué que le document du Bureau contient d'utiles suggestions. A propos de l'Agenda global pour l'emploi ² et de la sécurité sociale en tant que droit de l'homme ³, il a souligné que la protection sociale ne saurait être considérée que sous l'angle de son impact en tant que facteur productif. Il a admis que l'Agenda global pour l'emploi a été conçu en partie pour étudier la mesure dans laquelle les droits et

¹ Document GB.294/ESP/4.

² Document GB.286/ESP/1(Rev.), paragr. 11.

³ Art. 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

les avantages économiques sont complémentaires, et non concurrents, et il a appelé l'attention sur le fait que rien ne prouve qu'il faut inévitablement faire un choix entre protection sociale et croissance économique. Il a donné l'exemple des programmes menés dans différents pays contre le VIH/SIDA, qui reposent justement sur l'idée que l'accès aux soins de santé et aux médicaments antirétroviraux a d'importants avantages non seulement sur le plan social, mais aussi sur le plan économique, notamment par leurs effets sur la performance et la productivité du marché du travail. Il a rappelé une étude de la Banque mondiale qui montre que les soins préventifs ont eu à Sri Lanka un impact très positif sur la croissance du PIB ainsi qu'un récent rapport sur le développement dans le monde qui indique qu'une plus grande équité va de pair avec la prospérité à long terme. L'orateur a proposé que le BIT étudie les causes de la corrélation que l'on observe entre productivité et protection sociale. Il a fait observer que les faits ne corroborent pas le lien idéologique qui est établi entre réduction des dépenses de sécurité sociale et croissance économique.

- 12.** En plus des onze effets positifs, mentionnés au paragraphe 14, que des systèmes de protection sociale fiables peuvent avoir sur la croissance, il a mentionné quatre facteurs, à savoir l'impact positif des prestations de maternité et des allocations familiales sur le taux d'activité des femmes; l'impact également positif de l'accès à des soins de santé appropriés sur la durée de l'emploi productif et aussi sur la productivité du travail; les faibles coûts de transaction et d'administration des régimes de sécurité sociale bien gérés; le coût économique que représente le déplacement de la charge des problèmes de santé et d'autres risques vers des individus, souvent les plus vulnérables, en l'absence de systèmes de sécurité sociale. Les raisons qui militent en faveur de la protection sociale sont multiples, mais il y a lieu de travailler à améliorer la forme, la conception et l'ampleur des régimes afin de réaliser ou de maximiser leurs avantages tout en réduisant leurs inconvénients potentiels. L'orateur a dit approuver les sept propositions formulées au paragraphe 30 en ce qui concerne l'action future de l'OIT en insistant plus particulièrement sur celle qui concerne les meilleures pratiques, les politiques de migration, la nécessité d'une mondialisation plus équitable et la participation tripartite à la conception, à la gouvernance et à l'administration des régimes de sécurité sociale.
- 13.** La vice-présidente employeuse a commencé son intervention en approuvant le point de vue précédemment exprimé par le vice-président travailleur en ce qui concerne la prochaine phase de l'Agenda global pour l'emploi qui, a-t-elle ajouté, est également au cœur des préoccupations des employeurs. Elle a insisté sur la complexité des éléments de l'agenda, qu'il s'agisse de ses aspects techniques ou des conséquences à en tirer au niveau des politiques. L'agenda est un outil opérationnel efficace qui doit être utilisé par les pays en fonction de leurs priorités. Il faudrait accorder plus d'attention aux liens et aux interrelations entre les divers éléments de l'agenda et il faudrait que le Bureau coopère étroitement avec les autres organisations qui s'occupent de questions similaires. L'Agenda global pour l'emploi devrait être davantage déterminé par la demande et il devrait devenir un mécanisme permanent et évolutif qui permettrait d'insister sur tel ou tel élément en fonction des besoins.
- 14.** En ce qui concerne le document du Bureau sur la protection sociale en tant que facteur productif, la vice-présidente employeur a noté qu'il traite d'un vaste sujet à propos duquel les possibilités de controverse sont nombreuses. Elle a rappelé les conclusions adoptées à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail qui est parvenue en 2001 à un consensus sur le programme de travail concernant la sécurité sociale⁴. Elle a évoqué les priorités de la recherche et de la coopération technique telles qu'elles sont indiquées dans ces conclusions et a souligné que la campagne visant à étendre la sécurité sociale est

⁴ Résolution et conclusions concernant la sécurité sociale, Conférence internationale du Travail, 89^e session, 2001.

l'élément le plus central du programme de travail. Elle s'est dite préoccupée que le programme de recherches présenté pour discussion ne corresponde pas aux priorités indiquées dans les conclusions de la 89^e session de la Conférence. Elle a réaffirmé que son groupe est attaché à la sécurité sociale et à un niveau adéquat de dépenses sociales mais a ajouté qu'il peut y avoir des choix à faire dans la vie réelle en fonction des situations nationales. L'oratrice a conclu son intervention en indiquant que le Bureau devrait aider les pays à faire face à ces choix en les aidant à mettre en place des filets de sécurité sociale.

15. La représentante du gouvernement du Kenya, parlant au nom de la plupart des pays du Groupe de l'Afrique, a félicité le Bureau de son document. Les pays en développement ont besoin de protection sociale et il est crucial de mobiliser des ressources.
16. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a indiqué qu'il ne partage pas l'opinion du Bureau sur les trois éléments positifs pour la croissance. Il y a des études qui traitent des systèmes de sécurité sociale qui sont jugés efficaces et le BIT devrait tenir compte de ce que d'autres ont à dire dans ce domaine. L'orateur s'est interrogé sur les progrès mentionnés au paragraphe 30 du document et a suggéré que le travail du BIT fasse l'objet d'une évaluation indépendante.
17. Le représentant du gouvernement du Japon a souligné que son gouvernement ne peut pas approuver certains des points de vue exposés dans le rapport mais que, dans l'ensemble, il apprécie les efforts entrepris par le Bureau dans le domaine considéré.
18. Le représentant du gouvernement de la Finlande a jugé que le rapport s'efforce d'élargir le champ de son analyse et fait référence à la théorie de la croissance endogène qui pourrait expliquer certaines des corrélations mentionnées au paragraphe 11 du document. Il a aussi noté les implications directes pour le travail de l'OIT. En conclusion, l'orateur a approuvé les propositions figurant aux paragraphes 30 et 31.
19. Le représentant du gouvernement du Pakistan a remercié le Bureau de son document qu'il a jugé extrêmement utile. Il aurait souhaité qu'il contienne des idées plus concrètes mais a déclaré apprécier l'idée de filets de sécurité. Il a par ailleurs posé des questions à propos de la Fiducie sociale mondiale et de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous.
20. La représentante du gouvernement de la France a remercié le Bureau de son document dont elle a vanté la qualité. Elle a indiqué que la France voit dans la protection sociale un véhicule de la croissance économique. La protection sociale est au cœur du mandat de l'OIT et celle-ci devrait donc intensifier son dialogue avec d'autres institutions multilatérales.
21. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a jugé le document utile et riche en informations. Il n'y a pas de consensus bien défini mais le document s'efforce de démontrer qu'il existe une relation positive entre dépenses sociales et productivité. L'orateur a dit approuver la poursuite des recherches dans ce domaine ainsi que les propositions d'action et il a demandé que les expériences qui ont été couronnées de succès soient largement diffusées.
22. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a approuvé la déclaration faite au nom du Groupe de l'Afrique. La protection sociale ne devrait pas être vue sous un jour négatif. L'orateur a indiqué que son pays a bénéficié des avis actuariels du BIT pour sa caisse d'assurance chômage. Il a ajouté qu'il appuie les propositions figurant au paragraphe 30.

-
23. La représentante du gouvernement de l'Allemagne a remercié le Bureau de son rapport et des données empiriques qu'il contient. Elle s'est aussi félicitée que le Bureau ait lancé le débat sur cette question.
 24. Dans sa réponse, M. Diop s'est déclaré conscient de la complexité de la question, qui est par ailleurs très sensible. Il a indiqué que le bureau de la commission, tout en connaissant les conclusions adoptées par la Conférence en 2001, a néanmoins inscrit cette question à l'ordre du jour. Cela indique que la commission souhaite que les discussions aillent plus loin. L'orateur a souligné que le document du Bureau tient compte de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous. Pour finir, il a donné un exemple pratique de la relation entre la productivité et la sécurité sociale dans l'économie informelle.
 25. Dans sa réponse, M. Cichon a signalé qu'une note d'information sur la Fiducie sociale mondiale est disponible. En ce qui concerne la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous, il a souligné la nécessité d'une base intellectuelle bien définie. L'une des questions que le BIT s'entend poser dans les pays est celle de savoir s'ils ont les moyens de mettre en place une protection sociale. L'orateur a souligné que le BIT a aidé plus de 70 Etats Membres et il a jugé que cette aide a contribué à l'efficacité des systèmes de sécurité sociale. En conclusion, il s'est félicité de l'idée avancée par le représentant du gouvernement des Etats-Unis d'une évaluation indépendante.
 26. La vice-présidente employeuse s'est déclarée surprise que la campagne ait besoin d'une base intellectuelle. Elle a aussi indiqué que le Conseil d'administration examinera une évaluation indépendante d'un programme focal de l'OIT qui montre que le Bureau n'a pas été capable de traduire son travail d'analyse en politiques réalisables. Elle a souligné qu'il importe d'évaluer l'avancement des travaux en cours avant de se lancer dans de nouveaux projets.
 27. Le vice-président travailleur a approuvé les commentaires de la vice-présidente employeuse qui indiquent que l'Agenda global pour l'emploi est un programme détaillé interconnecté et que le Bureau devrait examiner les liens entre ses différents éléments. Il a insisté sur l'importance de cet agenda en tant que réponse intégrée, mais s'est déclaré inquiet à l'idée de minimiser l'importance de certains éléments clés, ce qui peut revenir à renégocier les éléments clés de l'agenda. A son avis, il n'y a pas d'incompatibilité entre le rapport et les conclusions adoptées par la Conférence en 2001 qui se reflètent dans le document. En outre, le Bureau a été prié de présenter ce document. En ce qui concerne la question de la base intellectuelle de l'agenda, il a demandé au BIT d'entreprendre ses propres recherches pour introduire dans le débat sur les politiques de meilleures preuves empiriques et de présenter une base solide pour remettre en cause l'affirmation fréquente selon laquelle il existe une corrélation négative entre la croissance et la protection sociale.
 28. La commission a pris note du rapport.

II. Impact de la participation du BIT aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) (Cinquième question à l'ordre du jour)

29. Une représentante du Directeur général, M^{me} Bérrar-Awad (directrice du Groupe des politiques nationales, Département de l'intégration des politiques), a présenté le document⁵.
30. Le BIT participe aux DSRP dans un contexte caractérisé par la prépondérance de plus en plus marquée de ce processus dans l'architecture du développement de la plupart des pays à faible revenu. Le fait que 50 pays produisent des DSRP approuvés par la Banque mondiale/le FMI a donné naissance au plus important cadre stratégique sur lequel se focalisent les allocations de ressources des gouvernements et des donateurs. C'est dans ce contexte que le Bureau a signalé à la commission ESP en 2002 que les DSRP doivent comporter une analyse plus approfondie de l'emploi et du travail décent, que les mandants doivent être plus étroitement associés au processus DSRP et qu'il convient d'être plus attentif à l'équité, parallèlement à la croissance.
31. Avec les encouragements de la commission, le BIT a réussi à mettre en place une approche intégrée et cohérente à trois axes. Pour l'un des principaux domaines d'intervention, il s'agissait de doter les mandants des moyens de s'assumer en développant leur capacité d'influer sur leur DSRP national, grâce à l'assistance pratique, à des outils et à des directives, notamment un manuel complet sur le travail décent et les stratégies de réduction de pauvreté. En ce qui concerne le deuxième volet, il s'agissait d'analyser les politiques nationales et de soutenir l'incorporation de l'Agenda pour un travail décent dans les DSRP nationaux qui, après les cinq pays pionniers en la matière, concernent désormais plus de 15 pays en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Sur le troisième front, il s'agissait d'influencer la création de partenariats avec les principales parties prenantes en œuvrant, par des efforts de sensibilisation, en faveur de l'Agenda pour un travail décent. Il fallait notamment établir un dialogue avec la Banque mondiale, présider le GNUM sur les DSRP et procéder à des échanges bilatéraux avec les principaux donateurs, notamment le ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID), l'Agence danoise de développement international (DANIDA) et des programmes allemands.
32. L'impact a été perceptible dans les quinze pays. C'est ainsi qu'on a vu s'élargir le champ d'application des options générales figurant dans les DSRP, comme au Ghana et au Pakistan. Par ailleurs, les capacités se sont développées et ont gagné en profondeur au niveau national, comme en Indonésie et en Ethiopie. D'une manière générale, le processus DSRP est plus apte à toucher les ministères des Finances et de la Planification. Ceci explique que l'on observe actuellement une seconde génération de DSRP, plus attentive à l'emploi et au travail décent. Une évaluation de la participation du BIT aux DSRP a mis en évidence la visibilité de cet impact.
33. Cette expérience implique certaines orientations essentielles dans la participation future du BIT aux DSRP. Il faut renforcer en profondeur les capacités des mandants. Il faut aussi continuer de promouvoir dans les DSRP la croissance fondée sur l'emploi ainsi que les droits. Il y a lieu, en outre, de redoubler d'efforts pour analyser et influencer les budgets nationaux. Les résultats obtenus sur le plan du travail décent doivent être intégrés dans des cadres de suivi et d'évaluation. Enfin, il convient que l'agenda des DSRP soit incorporé dans les programmes par pays pour un travail décent.

⁵ Document GB.294/ESP/5.

34. La vice-présidente employeuse a indiqué être en plein accord avec plusieurs aspects de la présentation. Elle a jugé très importants les programmes nationaux pour lesquels il a été rendu compte de la participation du BIT. Il importe en particulier d'accroître la participation des mandants et, à cette fin, de renforcer leurs capacités. Elle a jugé nécessaire l'intégration proposée des programmes par pays pour un travail décent dans les DSRP. Il importe que le BIT participe au processus DSRP de concert avec d'autres institutions telles que la Banque mondiale. Elle a demandé des précisions concernant la nature de cette participation, notamment si le BIT a participé à l'examen quinquennal de la Banque mondiale.
35. La vice-présidente employeuse a indiqué vouloir deux renseignements concernant le document. Le premier concerne la question des ressources. Le paragraphe 29 dit que la demande des mandants visant à ce que soient intensifiés la participation et le soutien du Bureau aux DSRP sollicite à l'excès les capacités institutionnelles de l'OIT et dépasse les limites de son budget restreint. Il semble que la nécessité de disposer de ressources supplémentaires soit difficilement conciliable avec le futur programme de travail défini au paragraphe 31, qui peut être mis en œuvre dans l'ensemble du BIT. Un deuxième éclaircissement a été demandé au sujet de la dernière phrase du paragraphe 31 concernant la nécessité d'arrêter des stratégies de sensibilisation et de mobilisation par pays, aptes à toucher un large public – experts, parlementaires, donateurs et organisations de la société civile –, ce qui semble impliquer une certaine forme de forum des politiques nationales.
36. Le vice-président travailleur s'est félicité du document du Bureau. Le BIT doit jouer un rôle important à l'égard des DSRP. Il a rappelé que les DSRP ont été perçus comme reposant sur une base différente de celle des programmes d'ajustement structurel parce que l'objectif ultime est de réduire la pauvreté plutôt que d'atteindre des objectifs intermédiaires d'équilibre macroéconomique et parce qu'il s'agit d'un processus participatif. Cependant, il ressort des réactions des représentants travailleurs que la réalité des DSRP se caractérise souvent par un manque d'espace politique et d'implication de la part des instances nationales, sans qu'il y ait intégration systématique d'objectifs relatifs au travail décent. La participation de mandants de l'OIT est plutôt inégale. Ces impressions ont été confirmées en 2004 par les conclusions du Département de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale, contenues dans un rapport que l'orateur a largement cité. Il a déclaré partager le point de vue des employeurs selon lequel le principal objectif du BIT doit être de renforcer la capacité de ses trois mandants nationaux. Il convient pour cela de mettre davantage l'accent sur l'impact sur l'emploi des aspects macroéconomiques, budgétaires et commerciaux – des domaines où le Bureau a besoin d'accroître ses capacités techniques. L'orateur a proposé que l'utilité d'une équipe multidisciplinaire régionale pour l'emploi, comportant des spécialistes de la politique économique et du marché du travail, soit testée en en mettant une sur pied dans la région Afrique. Les activités futures du BIT au niveau national ne doivent pas intégrer dans les DSRP uniquement les programmes par pays pour un travail décent, mais aussi l'Agenda global pour l'emploi et le Réseau pour l'emploi des jeunes.
37. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis s'est félicité de ce document. Il a particulièrement apprécié que le Bureau reconnaisse que les résultats positifs concernant les DSRP sont le fait de nombreux contributeurs. Il a demandé si le soutien aux DSRP exige l'affectation de ressources spéciales.
38. Le représentant du gouvernement du Kenya a apprécié l'impact positif de l'action menée par le BIT en Afrique et approuvé les orientations des activités futures définies aux paragraphes 30 et 31, ainsi que la proposition des travailleurs visant à créer une équipe régionale d'experts. Des ressources financières supplémentaires sont nécessaires compte tenu de la nécessité d'associer le travail décent et la réduction de la pauvreté dans la plupart des pays en développement. Son pays souhaite en particulier inclure dans le DSRP

du Kenya la promotion de la productivité et de la compétitivité ainsi que les politiques salariales.

39. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud s'est également félicité du document et s'est déclaré satisfait du nombre croissant de pays couverts, en particulier en Afrique. Le BIT et ses structures extérieures doivent être volontaristes. Etant donné le grand nombre de DSRP en Afrique, il s'est déclaré favorable à l'établissement sur le continent africain d'une équipe régionale pour l'emploi.
40. La représentante du gouvernement du Nigéria s'est déclarée d'accord avec la stratégie visant à intégrer la participation aux DSRP dans l'activité du BIT. Son gouvernement a consulté toutes les parties prenantes et inclus l'emploi en tant qu'objectif explicite lors de l'élaboration de la stratégie nigériane, inspirée du modèle des DSRP, à savoir la Stratégie nationale d'autonomie et de développement économiques (NEEDS). Le gouvernement nigérian mène actuellement des consultations avec le BIT pour s'assurer que le programme par pays pour un travail décent apporte son soutien à la NEEDS.
41. En réponse au débat, M^{me} Berar Awad a expliqué que le Bureau a de fréquents contacts avec différentes instances de la Banque mondiale, ayant avec celles-ci une plus ou moins grande communauté de vues. Des contacts sont établis régulièrement avec le groupe DSRP de la Banque, y compris pour l'examen quinquennal. Ces contacts permettent des échanges fructueux de données d'expérience nationales, notamment sur la nécessité d'intégrer des stratégies de croissance et d'emploi dans les DSRP et d'examiner l'impact que peut avoir sur l'emploi et le travail décent la présence dans le pays de toutes les composantes des institutions Bretton Woods, à savoir: la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et le Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (PRSC). La Banque se réfère au manuel du BIT et a commencé à entreprendre des études conjointes et à donner des conseils pratiques au Burkina Faso, par exemple. Se référant au paragraphe 31, l'oratrice a précisé qu'il n'est nullement question de multiplier les forums sur la cohérence des politiques, mais plutôt de participer, de concert avec un large éventail de parties prenantes, aux groupes thématiques sur les DSRP, à l'exemple de ce qui se fait en Indonésie. Le soutien que l'OIT apporte à ses mandants vise à contribuer à offrir des chances égales à tous dans le processus participatif, en insistant sur la nécessité d'une implication efficace de la part des instances nationales. Cela a bien fonctionné grâce à l'intégration réussie des composantes du travail décent et aux compétences techniques du Bureau en matière de DSRP. Les enseignements tirés de cette stratégie intégrée ont étoffé le cadre des programmes par pays pour un travail décent de l'OIT. Il convient d'affecter des ressources spéciales pour la participation aux DSRP afin d'apporter des réponses en temps utile, d'investir dans le renforcement des capacités des mandants et de soutenir les stratégies et outils de sensibilisation et de mobilisation.
42. Le vice-président travailleur a salué l'intention du Bureau d'élargir le champ des consultations de manière à ce qu'elles portent sur l'ensemble des activités déployées dans un pays par la Banque mondiale et le FMI, y compris les FRPC et les PRSC. Le Bureau a besoin de renforcer ses capacités techniques et doit recueillir les données d'expérience des pays qui ont réussi à fortement impliquer leurs instances nationales dans leur DSRP. L'orateur a dit attendre avec intérêt l'établissement de l'équipe régionale pour l'emploi, compte tenu de l'appui exprimé par le Groupe de l'Afrique à cette idée.
43. La vice-présidente employeuse s'est particulièrement félicitée des observations du Bureau concernant la croissance et l'emploi ainsi que la productivité et la compétitivité en tant qu'éléments des DSRP. Les DSRP sont la seule démarche valable. Il convient que le BIT y participe davantage, en tirant profit de son mandat fondamental et avec les mandants comme principaux interlocuteurs.

44. La commission a pris note du rapport.

III. Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi: le point de la situation (Première question à l'ordre du jour)

45. Un représentant du Directeur général (M. Amjad, directeur de la planification des politiques, Secteur de l'emploi) a présenté le document du Bureau⁶. Cette mise à jour périodique tient compte des intérêts exprimés par la commission et vient à point nommé pour que l'on examine comment améliorer le processus de présentation de rapports. En outre, maintenant que les programmes par pays pour un travail décent sont devenus le principal vecteur des travaux de l'Organisation, cela assurera à la fois un maximum de synergie entre les différentes initiatives que prend le BIT, l'efficacité par rapport au coût, et une action mieux coordonnée. Le document rend compte de la manière dont les discussions de la commission portant sur les éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi ont été prises en compte dans les activités d'analyse et de conseil du Bureau, ainsi que dans les discussions avec les institutions multilatérales. Le programme de travail global de l'OIT en Afrique cadre bien avec le plan d'action adopté par le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, et le Bureau a engagé des ressources supplémentaires pour les activités menées à ce titre. Le document mentionne également le travail accompli dans la province d'Aceh dans le cadre de l'intervention de l'OIT en réaction au tsunami. L'OIT participe également activement aux secours apportés aux victimes du tremblement de terre au Pakistan.

Présentation du programme concernant les Philippines

46. La présidente a souhaité la bienvenue à M. Augusto B. Santos, secrétaire d'Etat à la Planification économique, Commissariat à l'Economie nationale et au Développement (NEDA), des Philippines, ainsi qu'à M^{me} Patricia Santo Tomas, secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi des Philippines. M. Santos a fait un exposé sur les avancées du gouvernement pour ce qui est de mettre l'emploi au cœur de ses plans de développement. Il a donné un aperçu des tendances de l'emploi: la croissance de l'emploi atteint 2,6 pour cent et s'accompagne d'une transformation structurelle qui a entraîné une diminution de la proportion de la population active dans le secteur agricole, tandis que cette proportion augmente dans le secteur des services. Cette tendance s'est accompagnée d'une amélioration de la qualité de l'emploi, les emplois offerts étant plus stables et rémunérateurs. Cependant, en dépit de ce bon niveau de croissance de l'emploi, le nombre d'emplois créés n'est pas suffisant pour absorber une main-d'œuvre qui croît rapidement: 4,2 millions de philippins étaient au chômage en 2004, les femmes et les jeunes étant les plus touchés. Les Philippines sont déterminées à réduire la pauvreté en créant 6 à 10 millions d'emplois d'ici à 2010. Cette cible sera atteinte dans plusieurs secteurs clés qui créent des emplois comme le tourisme, les agro-industries, l'immobilier, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les exportations et l'extraction minière. Pour atteindre cet objectif, le plan de développement à moyen terme des Philippines a adopté un cadre pour la création d'emplois qui reflète l'Agenda global pour l'emploi.

47. M^{me} Santo Tomas a fait un exposé centré sur la mise en œuvre de l'Agenda pour un travail décent. Le concept du travail décent est intégré dans le programme de développement national et des consultations tripartites ont lieu à chaque étape de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des plans d'action. Le Plan de développement pour 2001 et 2004 a

⁶ Document GB.294/ESP/1.

servi de cadre aux syndicats, aux employeurs et au gouvernement pour aligner leur programme sur les piliers du travail décent. Les représentants au niveau local participent activement au lancement d'initiatives et en assurent la cohérence d'un secteur à l'autre. Les droits fondamentaux au travail sont garantis aux Philippines, le pays ayant ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT. Pour créer des possibilités d'emploi, priorité est donnée à la mise en place d'un environnement favorable aux entreprises et aux investissements ainsi qu'au soutien au secteur privé. On s'attache à promouvoir l'accès à l'emploi, les programmes-relais pour les travailleurs marginalisés ou dont l'emploi a été supprimé, les possibilités d'emploi à l'étranger, la productivité ainsi que l'employabilité des travailleurs. Des mesures sont prises pour étendre la protection sociale existante au secteur informel et aux travailleurs migrants. Le tripartisme fait partie du Code du travail et le dialogue social est régulièrement pratiqué par le biais de mécanismes institutionnels et d'accords passés entre les partenaires sociaux et le gouvernement. Ainsi, les enseignements tirés sont les suivants: les objectifs liés au travail décent doivent être ancrés dans le programme de développement du gouvernement et des partenaires sociaux; la responsabilité conjointe et l'appui des partenaires sociaux sont nécessaires; une participation locale est requise; enfin, il faut développer continûment les capacités. L'intervenante a conclu en disant que le travail décent est un concept dynamique et a plaidé en faveur d'un programme de développement commun.

- 48.** Le vice-président employeur a donné la parole au représentant de la Confédération des employeurs des Philippines (ECOP), M. Ancheta Tan. M. Tan a reconnu que des progrès ont été faits, même s'ils sont encore modestes au regard des normes internationales relatives au travail décent. Les progrès réalisés sont le résultat des étroites consultations qui ont eu lieu avec les partenaires sociaux. Malgré les divergences de vues des partenaires sociaux en ce qui concerne la formulation exacte de l'Agenda pour un travail décent et l'Agenda global pour l'emploi, un consensus s'est dégagé sur le fait que l'emploi décent doit être au cœur de l'élaboration des politiques économique et sociale. Les employeurs ont bataillé pour faire préciser le concept de travail décent par rapport aux quatre piliers du travail décent. La législation adoptée et les accords sociaux portant sur la productivité et sur d'autres questions montrent que la promotion des principes et droits fondamentaux au travail et le dialogue social ont porté leurs fruits. Sur le front de la protection sociale, il n'est pas facile de faire un effort et cela peut être coûteux pour les employeurs, mais la viabilité à long terme de la Caisse des pensions a été assurée. En d'autres termes, les employeurs ont accordé la priorité à toutes les initiatives, mais sans que cela soit aux dépens de leurs propres priorités. Concernant la création d'emplois, la compétitivité et la productivité, la Conférence nationale annuelle des employeurs de cette année a été centrée sur l'esprit d'entreprise afin de le promouvoir en tant que moteur de croissance de l'emploi. Dans le cadre du programme national pour un travail décent, l'ECOP a lancé des programmes dynamiques qui sont appuyés par l'OIT et par le ministère du Travail et de l'Emploi. Bien qu'il soit conscient de la difficulté d'abaisser le taux de chômage, qui atteint actuellement 8 pour cent, du fait que le nombre des nouveaux actifs ne cesse d'augmenter, l'intervenant estime que les principes économiques de base sont sains et bien conceptualisés par le NEDA. Il est optimiste quant au fait que les initiatives des employeurs porteront leurs fruits à long terme, pour autant que le gouvernement continue à faire preuve de la volonté politique nécessaire et donne une impulsion aux réformes économiques destinées à assurer la croissance. L'orateur a dit ne pas douter que l'emploi décent se développera si la croissance est soutenue et si toutes les parties prenantes jouent leur rôle.
- 49.** Le vice-président travailleur a présenté M. Gerard R. Seno, vice-président du Congrès des syndicats des Philippines. M. Seno a dit apprécier les efforts du Bureau pour mettre en exergue les succès des pays qui mettent en œuvre l'Agenda global pour l'emploi. Le plan d'action présenté par le gouvernement philippin a été élaboré avec la participation active des partenaires sociaux, et l'intervenant est fier de dire que, chez eux, le sentiment que le

Plan de développement national élaboré dans l'esprit du travail décent leur appartient est très fort. Comme l'a indiqué le secrétaire d'Etat, la consultation des partenaires sociaux pour la prise de décisions est devenue presque quotidienne. Toutefois, le plan n'est certes pas parfait, mais il est vivant et dynamique et reconnaît les déficits actuels de travail décent; il est fondé sur les valeurs communes que sont la participation, le dialogue et l'édification d'un consensus. Une tendance positive chez les partenaires sociaux est le fait qu'ils prêtent davantage attention à la nécessité de travailler ensemble pour relever les défis de la mondialisation et atteindre un consensus en vue d'adopter un programme commun de promotion du travail décent.

- 50.** Le vice-président travailleur a remercié la délégation philippine pour sa communication et a fait part de son très vif intérêt pour la judicieuse combinaison de mesures économiques et sociales mise en œuvre aux Philippines. Il a demandé des éclaircissements sur un certain nombre de points: 1) la part respective des activités d'exportation et du marché intérieur dans la création d'emplois; 2) l'importance attachée à la question du taux de change dans le débat sur la compétitivité des Philippines; 3) les initiatives éventuelles du gouvernement concernant les conditions de travail des travailleurs migrants à l'étranger ainsi que les pertes de compétences résultant de l'émigration pour l'économie philippine; 4) la participation des partenaires sociaux et de l'OIT à l'élaboration des politiques industrielles; 5) le rôle qu'a pu jouer l'OIT dans le domaine de l'inspection du travail; 6) les mesures spéciales qui ont pu être prises en vue d'atténuer les écarts salariaux entre les hommes et les femmes, à moins que les résultats obtenus dans ce domaine soient principalement dus à la négociation collective; 7) la finalité de l'indicateur du travail; 8) les mesures prises en faveur des travailleurs de l'économie informelle.
- 51.** Se référant au document du Bureau, il a proposé d'établir un rapport de haut niveau spécifiquement axé sur la question de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi. Il s'est dit soucieux de l'action qui sera menée dans le prolongement du Sommet de l'Union africaine, compte tenu de son programme ambitieux, et a fait valoir l'urgence d'une action renforcée. Le rapport n'est pas assez systématique; à l'avenir, il devrait faire la liste des résultats du sommet et des résultats obtenus et indiquer les futurs plans. S'agissant du soutien de l'Agenda global pour l'emploi aux programmes par pays pour un travail décent, il serait envisageable de mettre au point un document fournissant des informations aussi bien sur les activités prévues que sur les activités déjà terminées. L'Agenda global pour l'emploi a le mérite de permettre à l'OIT d'examiner des domaines stratégiques clés qui ont une incidence décisive sur la situation de l'emploi. Les statistiques figurant dans le document montrent une forte demande des mandats pour tous les éléments clés. Il importe que l'OIT continue d'assurer la mise en œuvre de tous ces éléments clés, faute de quoi les programmes par pays pour un travail décent risquent d'être régis davantage par l'offre que par la demande. La partie du rapport qui traite des débats menés au sein de la commission sur les éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi ne rend pas entièrement compte du parti considérable que l'on pourrait tirer des observations qui ont été formulées sur la politique active du marché du travail, la création d'entreprises et la lutte contre la pauvreté. Se référant à la Constitution et à la Déclaration de Philadelphie, il a rappelé que l'OIT a pour mandat explicite d'examiner les mesures économiques et financières prises au niveau international dans la perspective de cet objectif fondamental qu'est la justice sociale. C'est avec beaucoup d'intérêt que l'intervenant attend de prendre connaissance, en mars 2006, de la communication du directeur exécutif et des futurs plans opérationnels.
- 52.** La vice-présidente employeuse a félicité les intervenants pour la qualité et l'intérêt de leurs communications, signe d'un engagement indéfectible. Etant donné que les programmes et les politiques mis en œuvre aux Philippines présentent un lien avec pratiquement chacune des composantes de l'Agenda global pour l'emploi, l'intervenante a souhaité savoir dans quelle mesure ce dernier avait servi de cadre de référence et apporté de la valeur ajoutée.

Elle s'est également demandé comment il conviendrait de développer ce concept pour qu'il devienne un moyen et un cadre d'action tant pour l'OIT que pour les mandants. L'intervenante s'est dite frappée par l'importance accordée à la réduction des lourdeurs administratives – question qui revêt une extrême importance pour les employeurs – et a demandé quels étaient les aspects du problème auxquels les pouvoirs publics accordaient la plus grande attention et s'il en résultait de la valeur ajoutée. Enfin, s'agissant du programme concernant les travailleurs expatriés, elle a demandé si le gouvernement avait tenu compte de la question de l'exode des compétences lors de la conception de ce programme.

- 53.** L'intervenante a dit partager la préoccupation exprimée par le vice-président travailleur à propos de l'action à mener dans le prolongement du Sommet de l'Union africaine. S'agissant de l'avenir de l'Agenda global pour l'emploi, elle a proposé d'effectuer, sur une base tripartite, un examen annuel du fonctionnement du programme et des avantages qu'en retirent les pays. Les employeurs estiment que les atouts de l'OIT en font un interlocuteur de premier plan dans les forums internationaux. Plus l'Organisation attachera d'importance à la spécificité de son apport, et plus elle sera en mesure d'accroître son efficacité et de jouer un rôle décisif dans le débat international.
- 54.** Le représentant du gouvernement de la Finlande a reconnu que la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi évolue favorablement malgré la persistance de certains obstacles. Il a proposé pour l'avenir de mettre au point un récapitulatif des principales statistiques de l'emploi dans le monde. Les stratégies qui visent à réduire la pauvreté par la création d'emplois productifs sont trop largement axées sur la dimension macroéconomique, et il conviendrait d'adopter une approche qui tienne également compte des facteurs microéconomiques. Il importe par ailleurs de bien comprendre l'ensemble des facteurs clés qui sous-tendent généralement l'emploi pour assurer la pérennité de l'Agenda global pour l'emploi. L'intervenant a proposé au Bureau d'accorder davantage d'importance à des questions telles que la croissance endogène et la création d'emplois, ce qui pourrait se faire dans le cadre de l'examen annuel proposé par les employeurs.
- 55.** Le représentant du gouvernement du Pakistan s'est réjoui que les pays puissent échanger leur expérience. Il a dit attendre également avec intérêt les propositions que le directeur exécutif du Secteur de l'emploi présentera en mars prochain, et dont il espère qu'elles allieront un solide cadre d'analyse à des mesures concrètes en vue de la création d'emplois. Le Pakistan est déterminé à réduire le déficit du travail décent et à poursuivre sa collaboration avec l'OIT. Avec le soutien du BIT, le DSRP du Pakistan a approfondi la question du rapport entre l'emploi et la pauvreté, et le programme en faveur du travail décent mis en œuvre dans le pays s'est donné pour mission de créer des emplois productifs. En raison du récent tremblement de terre, jugé encore plus catastrophique que le tsunami, la création d'emplois décents va constituer une tâche particulièrement ardue pour le gouvernement; celui-ci souhaite que le BIT apporte son aide, comme il l'a fait dans le cas du tsunami. Il a conclu en remerciant le Syndicat du personnel du BIT et le Bureau de mobiliser des ressources pour aider le pays dans ses activités de secours et son effort de reconstruction.
- 56.** La présidente a fait part de la sympathie et de la solidarité de la commission au gouvernement et au peuple du Pakistan, victime d'un tremblement de terre dévastateur.
- 57.** Le représentant du gouvernement du Japon a fait part de son admiration pour l'action efficace menée aux Philippines, et qui encourage le Japon à continuer de faire le nécessaire pour améliorer les conditions de travail des travailleurs et assurer leur bien-être. Il a estimé qu'il convient de s'intéresser de près à des expériences de ce type et de les faire connaître à tous les Etats Membres pour qu'ils puissent eux aussi en tirer parti.

58. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a déclaré que l'expérience des Philippines constitue un modèle pour les pays en développement. Le dialogue social et la démocratie participative ont joué un rôle décisif dans la promotion du travail décent aux Philippines. L'orateur a également salué les initiatives prises par le BIT en vue de faciliter la mise en œuvre et le suivi informatif du Plan d'action de Ouagadougou adopté par le Sommet de l'Union africaine ainsi que le rôle joué par l'Organisation lors de la récente réunion des Communautés économiques régionales à Addis-Abeba, dont il a assuré la présidence. Il a invité instamment le BIT à poursuivre son aide et à mettre en place un système de contrôle et d'évaluation et s'est déclaré en faveur de l'intégration d'objectifs relatifs à l'emploi dans les politiques et le cadre d'action macroéconomiques.
59. La représentante du gouvernement du Nigéria a indiqué que dans la plupart des pays africains, le travail décent ne figure pas explicitement au cœur des programmes de développement. Elle a félicité les Philippines pour l'action menée dans les domaines de la lutte contre la traite des femmes et des enfants et des migrations, en faisant remarquer que son pays était confronté à des problèmes similaires. Les pays africains auraient beaucoup à apprendre de l'expérience des Philippines.
60. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des communications des divers intervenants. Il a souhaité savoir plus précisément si l'Agenda global avait davantage servi à l'élaboration de programmes et de politiques qui sans lui n'auraient jamais vu le jour qu'à l'encadrement des initiatives locales, quel avait été l'impact de la contribution de l'OIT, et si une évaluation de l'activité de l'Organisation était prévue ou en cours.
61. M. Arbeloa (membre employeur) a fait observer que le cas des Philippines est un excellent exemple pour les pays en développement. Il a relevé que la non-observation des normes internationales du travail pouvait favoriser les conflits sociaux, l'instabilité sociale, l'économie informelle, le chômage et la pauvreté. Il est donc essentiel de soutenir le tripartisme, le dialogue social, la liberté syndicale ainsi que l'application des conventions.
62. M. Santos a expliqué que 10 millions d'emplois devraient être créés d'ici à 2010. Dix pour cent de ces emplois seraient créés dans le secteur de l'exportation et 60 pour cent dans le tourisme et le secteur agro-industriel. Des plans de développement sont établis en étroite consultation avec tous les secteurs de la société. Le taux de change est flexible et flottant et la Banque centrale n'intervient pas. La réduction de la bureaucratie est un objectif prioritaire qui doit être atteint en vue de combattre la corruption.
63. M^{me} Santo Tomas a fait observer que toutes ces initiatives supposent une lutte permanente pour obtenir des ressources et que leur mise en œuvre n'est pas aussi aisée que l'exposé le suggère. En ce qui concerne l'Agenda global pour l'emploi et le Programme national pour l'emploi, il est difficile de préciser quelle est la contribution du BIT, mais la collaboration est très intense. Cependant, il est évident que les éléments de l'Agenda global pour l'emploi sont intégrés comme c'est le cas de la protection sociale des travailleurs expatriés.
64. La représentante du gouvernement du Honduras, s'exprimant au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, a souligné l'importance de l'Agenda global pour l'emploi en tant qu'instrument d'analyse des situations nationales et cadre de référence pour l'élaboration des politiques de promotion de l'emploi. A cet égard, l'expérience des Philippines est utile dans la mesure où elle démontre que des résultats peuvent être obtenus dans des circonstances difficiles. L'intervenante a souligné qu'il était important d'assurer un suivi approprié au Sommet de l'Union africaine et a établi un parallèle avec le quatrième Sommet des Amériques qui s'est tenu récemment. En ce qui concerne la discussion sur les programmes par pays pour un travail décent, la dimension internationale et le rôle des facteurs externes influençant les politiques de l'emploi sont des éléments de

l'Agenda global pour l'emploi qui, si l'on s'en tient au document de travail, n'a pas été suffisamment examiné par le Bureau. Les discussions de cette commission pourraient peut-être tirer parti d'une interaction avec le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation qui examinera la question de la croissance, de l'investissement et des emplois à sa session de la semaine prochaine. L'intervenante s'est finalement demandé si le Bureau s'était livré à un travail statistique ou analytique portant sur la différence entre chômage dans les économies formelles et chômage dans les économies informelles.

- 65.** Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom des PIEM, a relevé avec satisfaction que le document du Bureau comporte, ainsi que l'avaient demandé les PIEM, une description des suites à donner aux débats de la commission. Il a en outre souscrit à l'approche intégrée de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi dans le cadre des programmes par pays pour un travail décent. Il s'agit d'une bonne manière de garantir une action ciblée du Bureau, lequel pourrait ainsi renforcer l'efficacité globale de ses interventions et les adapter à un contexte décentralisé.
- 66.** Le représentant du gouvernement du Nigéria s'est déclaré satisfait des efforts du Bureau visant à mettre l'emploi au cœur des questions économiques et sociales dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi. Eu égard aux suites à donner au Sommet de l'Union africaine, le ministère du Travail de son pays a préparé un rapport intérimaire sur les différents stades de la mise en œuvre et de l'actualisation du plan d'action. Ce rapport apporte une contribution essentielle au Programme par pays pour un travail décent.
- 67.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine s'est associé à la déclaration du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a évoqué le Sommet des Amériques qui s'est tenu récemment et déclaré que les questions qui y avaient été examinées présentaient des points communs et des liens évidents avec les travaux du BIT, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et la promotion du travail décent. Il a présenté certains des concepts et questions de fonds figurant dans la Déclaration et dans le plan d'action du sommet et a souligné leur pertinence par rapport aux discussions de la commission et au suivi du Sommet de l'Union africaine.
- 68.** La représentante du gouvernement de Cuba a souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes. Se référant au plan d'action adopté au Sommet de l'Union africaine, elle a souligné son importance en tant que cadre de référence pour d'autres régions et d'autres pays. Elle a souligné qu'il était important que le BIT examine les impacts sociaux des politiques macroéconomiques. Des leçons pourraient être tirées de certains exemples illustrant la façon dont l'emploi a été incorporé en tant qu'élément clé dans les politiques économiques et sociales. Elle a manifesté le désir de recevoir des informations supplémentaires du BIT concernant le prochain forum sur l'emploi qui se tiendra aux Caraïbes.
- 69.** Le représentant du gouvernement du Malawi a accueilli favorablement les informations figurant dans le document du Bureau sur le suivi du Sommet de l'Union africaine. Une conférence récente sur l'emploi des jeunes qui s'est tenue à Harare a fait ressortir que les capacités de création d'emplois dans la région étaient très insuffisantes. La conférence a, entre autres, permis de déboucher sur un accord entre les pays de la région visant à élaborer des plans nationaux et sous-régionaux d'action sur la façon de lutter contre le chômage des jeunes. L'intervenant a exprimé sa gratitude au bureau sous-régional de l'OIT à Harare pour l'assistance fournie dans le cadre de cette Conférence.
- 70.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a déclaré apprécier les efforts déployés par le BIT pour mettre en œuvre l'Agenda global pour l'emploi. Il est impératif de poursuivre des objectifs communs pour créer des emplois et de favoriser plus particulièrement la création d'emplois dans le secteur technologique et celui des services. Dans les stratégies en faveur

de l'emploi, il est crucial d'encourager l'emploi indépendant ainsi que les initiatives visant à renforcer les compétences dans l'économie informelle.

71. Le représentant du gouvernement du Kenya a rappelé que le suivi du Sommet de l'Union africaine est important, notamment pour lutter contre la pauvreté chez les jeunes et les femmes. Avec l'aide du BIT, un certain nombre de pays ont déjà lancé des initiatives dans divers domaines de la politique sociale et économique.
72. Dans sa réponse, M. Amjad a remercié tous les membres pour la qualité de leurs interventions et leurs nombreuses suggestions et recommandations sur la façon d'améliorer la présentation du rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda global sur l'emploi. Il a pris note des observations des vice-présidents employeur et travailleur portant sur la nécessité d'établir des rapports de haut niveau ciblant des questions spécifiques. Il a également pris note de l'idée de procéder chaque année à un examen tripartite de l'Agenda global pour l'emploi. Il a remercié les membres de la commission pour les orientations données sur la question relative à la pertinence de l'Agenda global pour l'emploi au regard des programmes par pays pour un travail décent. Il a une nouvelle fois confirmé que le Bureau s'engageait à assurer un suivi approprié au Sommet de l'Union africaine. Il est aussi utile que pertinent d'avoir mis en évidence le rapport étroit entre les questions abordées par le Sommet de l'Union africaine et le Sommet des Amériques qui ont tous deux une forte incidence sur le développement. Par l'aide qu'il apporte, le BIT participe activement à la mise en œuvre d'un plan intégré de création d'emplois dans les zones frappées par le tremblement de terre au Pakistan. L'intervenant a souligné que, si les personnes travaillant dans le secteur formel et dans le secteur informel de l'économie sont toutes considérées comme étant des salariés, les conditions de travail des travailleurs de l'économie informelle se caractérisent souvent par un certain degré de déficit de travail décent.
73. M. Salazar a remercié les membres de la commission de lui avoir réservé un accueil chaleureux en tant que nouveau directeur exécutif. Il a assuré que les divers points de vue exprimés sauront éclairer les travaux du Secteur de l'emploi. Il a également réaffirmé sa ferme volonté de renforcer au niveau opérationnel la pertinence et l'utilité de l'Agenda global pour l'emploi qui constitue le pilier emploi de l'Agenda pour le travail décent. Il a également confirmé son engagement d'assurer le suivi adéquat du Sommet de l'Union africaine et de fournir des informations en mars 2006 sur le cadre opérationnel et sur la façon dont seront relevés pendant les deux prochaines années les défis liés à l'Agenda global pour l'emploi.
74. Le vice-président travailleur a estimé que le temps imparti à chacun des pays pour présenter son exposé est insuffisant pour apprécier à leur juste valeur les contributions très intéressantes des mandants des Philippines. Il s'est déclaré satisfait de la manière dont les divers ministères des Philippines ont fait intervenir les partenaires sociaux dans des domaines qui n'ont pas de rapport direct avec le marché du travail. Cela souligne l'importance des consultations tripartites et des droits syndicaux dans toutes les questions afférentes à l'Agenda global pour l'emploi et donne une juste idée des capacités du BIT dans le domaine des politiques du secteur industriel. L'intervenant s'est déclaré très étonné de constater que 90 pour cent des emplois prévus par le plan de développement des Philippines seront proposés dans le cadre de l'économie nationale et a pris note des efforts entrepris dans le domaine des travailleurs migrants. Un certain nombre de gouvernements ont insisté sur le lien qui existe entre politiques macroéconomiques et emploi. Il incombe principalement au BIT d'évaluer les politiques économiques et financières au regard de leur impact sur l'emploi et le travail décent. L'intervenant a finalement souscrit à l'idée selon laquelle l'Agenda global pour l'emploi devrait être soumis à un réexamen annuel et a émis l'espoir que les points de vue exprimés permettront une réflexion plus approfondie sur le suivi du Sommet de l'Union africaine. L'idée selon laquelle il faudrait constituer une équipe régionale pour l'emploi peut être intéressante à cet égard. Enfin, la suggestion

émise au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes concernant l'interaction avec le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation est d'un intérêt certain et doit être examinée.

75. La commission a pris note du rapport.

IV. Promouvoir un développement durable offrant des moyens de subsistance durables (Deuxième question à l'ordre du jour)

76. Un représentant du Directeur général (M. Henriques, directeur du Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise) a présenté le document ⁷. Il a expliqué que cet élément clef a été inclus dans l'Agenda global pour l'emploi parce que la viabilité de l'environnement a des répercussions sur le volume, la qualité et la viabilité de l'emploi. Il a précisé que le mot «environnement» renvoie aussi bien à l'environnement interne qu'à l'environnement externe du lieu de travail et à la viabilité des modes de production et de consommation.

77. Bien que la relation entre le développement durable et l'emploi soit complexe, il y a des exemples de créations d'emplois respectueuses de l'environnement qui peuvent créer des emplois communautaires viables et préserver les ressources. La création d'infrastructures qui repose sur des méthodes à forte intensité de main-d'œuvre a permis de créer trois à cinq fois plus d'emplois que les méthodes qui utilisent davantage la technologie, maximisant ainsi la création d'emplois sans sacrifier ni l'emploi ni la qualité des produits et assurant une utilisation plus viable des ressources.

78. Le dialogue social pourrait jouer un rôle essentiel dans la recherche de solutions et de stratégies qui permettent de trouver un compromis entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Il faut un instrument qui apporte un éclairage sur la relation qui relie ces trois piliers. Les suggestions qui sont faites dans le document visent à: intégrer le développement durable dans tous les secteurs; renforcer la capacité du Bureau à soutenir les mandants pour tout ce qui touche au lien entre promotion de l'emploi et viabilité environnementale; renforcer les partenariats avec d'autres institutions; et mettre au point des méthodologies, des approches d'une évaluation globale des investissements et des stratégies de développement durable qui favorisent la création d'emplois décents.

79. La vice-présidente employeuse a remercié M. Henriques pour sa présentation, très claire et exhaustive. Bien qu'elle ait préparé des remarques sur le document, elle préfère parler de la présentation, qui fait mieux le lien entre l'analyse et les résultats. Elle se dit d'accord sur le fait que la création d'emplois est compatible avec la viabilité environnementale et a confirmé que l'OIT avait tout naturellement un rôle à jouer dans le soutien à apporter à l'Agenda pour le développement durable. Cet agenda reposant sur ces trois piliers que sont l'environnement, la croissance économique et le développement social, l'OIT n'a nullement besoin de justifier l'intérêt qu'elle porte à ce domaine. Il faudrait éviter d'utiliser l'un pour l'autre les mots «développement durable» et «environnement».

80. Selon elle, il faut absolument éviter d'utiliser l'argument simpliste selon lequel toute «politique verte» crée automatiquement des emplois. Les réglementations environnementales qui sont mal conçues, y compris lorsqu'il s'agit de barrières tarifaires vertes appliquées aux échanges commerciaux, ont davantage supprimé des emplois

⁷ Document GB.294/ESP/2.

qu'elles n'en ont créé. Le développement durable conduisant à une meilleure gestion de l'environnement est un secteur prometteur de création d'emplois. Des cadres favorables à la création d'entreprises, la création d'institutions plus fortes et des environnements bien réglementés pourraient donner des conditions favorables à la création d'emplois.

- 81.** Le vice-président travailleur a déclaré que le document lui avait paru utile aussi bien par la portée que par le nombre des observations qu'il contient. Selon lui, l'assistance internationale joue un rôle important en permettant à davantage de pays en développement d'être plus compétitifs dans les technologies vertes. Il a cité à cet égard le cas du Brésil qui s'attache à remplacer le pétrole, ressource non renouvelable, par l'éthanol tiré de la canne à sucre. Les dernières catastrophes naturelles ont montré l'importance d'un partage des technologies pour prédire ce type d'événements et pour y faire face, surtout dans les pays en développement qui ont moins accès aux technologies. Les économies qui s'appuient sur les ressources ne sont pas viables, et les politiques devraient viser à augmenter la valeur ajoutée des produits afin de réduire la dépendance à l'égard des prix des matières premières. La grippe aviaire risque de réduire sensiblement le nombre des personnes productives dans une économie, ce qui aurait des effets catastrophiques, et le BIT pourrait aider les pays à élaborer des plans pour y parer.
- 82.** Il a apporté son appui aux suggestions faites au paragraphe 15 du document en ce qui concerne les questions à étudier plus à fond, tout en demandant que l'évaluation de l'impact sur l'emploi des investissements porte également sur les échanges commerciaux. Il a reconnu l'importance du rôle que les syndicats jouent dans la politique et le travail de sensibilisation et des contributions faites par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), comme le souligne le paragraphe 25 concernant la promotion des capacités des syndicats. Le caractère transversal de cet élément clé mérite un examen plus approfondi. Il a apporté son appui au point appelant une décision.
- 83.** Le représentant du gouvernement de la France a remercié le Bureau pour le document, au nom des PIEM. Les questions soulevées aux paragraphes 15 et 16 au sujet de la relation qui relie l'environnement, la croissance et l'emploi, qui font partie du mandat de l'OIT, ne trouvent pas de réponse dans le document. Il a demandé à avoir des précisions sur la contribution de l'OIT au travail des organisations internationales en ce qui concerne l'emploi, et sur la forme que prend l'intégration des questions de développement durable dans certains des programmes phares de l'OIT. Il a signalé par ailleurs qu'aucune référence n'était faite à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN).
- 84.** Le représentant du gouvernement du Japon a fait sienne la déclaration des PIEM et a expliqué le concept de cycle harmonieux de l'environnement et de l'économie, dans lequel la protection de l'environnement et le développement économique se renforcent mutuellement. Il a demandé instamment aux travailleurs et aux employeurs de jouer un rôle de premier plan dans l'utilisation efficace de l'énergie dans la production, la distribution et l'élaboration de produits respectueux de l'environnement.
- 85.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas a, tout en apportant son appui au sous-paragraphe 34 a), insisté sur le fait que c'est à chaque pays de décider s'il veut ou non utiliser ces méthodologies. Il a exprimé des réserves au sujet du sous-paragraphe 34 b), les programmes sectoriels risquant de donner des résultats peu satisfaisants en termes de création d'emplois, entre autres. Sa délégation souhaite avoir des assurances du secrétariat sur ce point. Il a fait remarquer que le document était beaucoup trop vaste et a suggéré de lui donner une approche plus ciblée à l'avenir.

- 86.** Le représentant du gouvernement de la Finlande a fait remarquer que le potentiel de création d'emplois du développement durable s'explique par sa dimension écologique et, encore plus, par le concept de travail décent en tant que forme de viabilité sociale. Le document présente le travail décent comme la base du développement durable, mais cela ne suffit pas en soi à créer des emplois. Le point appelant une décision est acceptable, à condition d'y inclure la notion de viabilité sociale.
- 87.** Le représentant du gouvernement de la France a apporté son appui sans réserve à la déclaration des PIEM. Il a ajouté que l'interaction entre développement durable et travail décent et sa contribution au nombre et à la qualité des emplois créés devraient être davantage mises en évidence, de même que d'autres dimensions importantes telles que la sécurité et la santé au travail. Il a apporté son appui au point appelant une décision figurant au paragraphe 34.
- 88.** La représentante du gouvernement du Canada a apporté son appui à la déclaration des PIEM. Selon elle, la parenthèse du paragraphe 19 demande des éclaircissements, car ce n'est pas seulement la recherche d'un emploi mais aussi d'autres facteurs comme la guerre et le VIH/SIDA qui contribuent à la vulnérabilité des ménages dirigés par des femmes.
- 89.** La représentante du gouvernement du Nigéria a évoqué un certain nombre de programmes qui ont pour but de contrôler la détérioration de l'environnement et de tirer profit de l'environnement unique de ce pays pour créer des emplois et assurer un développement viable. Parmi ces programmes, il y en a un qui a pour objet d'évaluer l'impact sur l'environnement des nouvelles entreprises, y compris en ce qui concerne les répercussions sur l'emploi. Elle a décrit certains programmes que le gouvernement a mis en place pour garantir la sécurité et la santé au travail et la protection des droits des travailleurs. Elle s'est dite d'accord pour que l'on identifie les secteurs dans lesquels l'emploi et les stratégies de développement durable pourraient se renforcer mutuellement, et a apporté son appui au paragraphe 34.
- 90.** Le représentant du gouvernement de Sri Lanka s'est dit satisfait de la qualité du document, tout en relevant que les mots «moyens de subsistance» conviendraient mieux que le mot «emploi» à des pays comme Sri Lanka. Les créations d'emplois qui protègent les ressources naturelles peuvent apporter d'autres possibilités aux populations des zones rurales, qui dépendent des ressources naturelles. L'utilisation des approches participatives convient mieux à la gestion des ressources naturelles, surtout dans les zones rurales. Evoquant la question de la qualité du travail et du développement durable, il a recommandé d'y inclure des thèmes comme la formation, le développement des compétences, une rémunération convenable et l'adoption de nouvelles technologies, en insistant plus spécialement sur la lutte contre la pauvreté. Sa délégation appuie le point appelant une décision figurant au paragraphe 34.
- 91.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a remercié le Bureau de son rapport exhaustif et pénétrant. Il a indiqué que le lien entre création d'emplois et préservation de l'environnement, en tant que partie intégrante d'un mode de vie durable, devrait être incorporé dans les stratégies d'emploi et de croissance économique des pays en développement. Il a cité plusieurs initiatives gouvernementales qui établissent le lien entre création d'emplois, protection de l'environnement et réduction de la pauvreté, notamment la création d'emplois à forte intensité de main-d'œuvre et respectueux de l'environnement, dans le domaine par exemple de la préservation du littoral, de la mise en valeur des terres et de l'écotourisme. Il a mentionné d'importantes activités déployées par le BIT en matière d'investissement dans les infrastructures axé sur la main-d'œuvre, en particulier la remise en état de routes de desserte dans des régions défavorisées. Il a appuyé le point appelant une décision.

92. La représentante du gouvernement de la Chine a fait observer que la qualité de l'emploi et la protection de l'environnement retiennent de plus en plus l'attention depuis quelques années. Elle a souligné l'importance du lien entre le développement durable et le travail décent, ainsi que du rôle de l'OIT. Elle a signalé que les institutions du travail, dans des pays en développement, ont mis en œuvre divers projets – promotion de l'emploi, développement économique régional, infrastructures – et des stratégies de création d'entreprises. On a ainsi renforcé les institutions du travail et facilité la coopération avec d'autres organisations internationales, afin de garantir que l'emploi soit au centre du développement durable. Elle a indiqué que sa délégation appuie le paragraphe 34.
93. Le représentant du gouvernement de l'Italie a manifesté son soutien à la déclaration du groupe des PIEM. Il a souscrit au paragraphe 11 relatif à la promotion de modes viables de consommation et de production. Il a souligné le rôle du dialogue social ainsi que le rôle de l'OIT dans la diffusion des bonnes pratiques, la fourniture d'assistance technique et la collaboration avec d'autres institutions. L'orateur s'est déclaré favorable à l'inclusion de cet élément dans l'Agenda global pour l'emploi, en tant que thème intersectoriel, et a appuyé le point appelant une décision au paragraphe 34.
94. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a indiqué que le point appelant une décision ne reflète pas clairement ce que le Bureau propose de faire. Il s'est demandé si celui-ci ne pourrait pas revoir le document selon les grandes lignes de l'exposé qui en a été fait, et le soumettre à nouveau pour décision ultérieure.
95. La présidente a proposé que, vu les nombreux soutiens apportés par les délégations au point appelant une décision, le représentant du gouvernement des Etats-Unis demande à ce que ses réserves soient consignées par écrit.
96. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a déclaré que le paragraphe 34 *b)* se réfère à une assistance technique pour la formulation de programmes opérationnels à l'appui du développement durable, alors que dans le document l'expression «développement durable» recouvre une grande partie des travaux actuels de l'OIT, déjà définis comme «travail décent». Il a dit craindre que l'introduction d'une expression supplémentaire ne risque de créer la confusion, voire de déboucher sur de nouveaux programmes qui feraient double emploi.
97. A propos du paragraphe 34 *a)* sur l'élaboration de méthodes comme les études d'impact, l'orateur a souligné que le document ne donne pas suffisamment d'indications quant à savoir qui serait chargé de cette tâche, quelle serait la nature de l'évaluation, quel public ou utilisateur final serait visé et si le public visé solliciterait le BIT pour des conseils.
98. Le représentant du gouvernement du Malawi a appuyé le point appelant une décision. Il a expliqué que l'existence de moyens de subsistance durables dépend en grande partie de la protection de l'environnement, en particulier là où l'agriculture domine, la dégradation de l'environnement entraînant en effet des changements climatiques, l'érosion des sols, le déboisement et la désertification. L'orateur a insisté sur la nécessité de nouvelles recherches dans ce domaine, soulignant que le travail décent ne peut être encouragé que dans le cadre du développement durable et de moyens de subsistance viables, notamment dans les pays où la dégradation de l'environnement se poursuit.
99. La représentante du gouvernement du Mexique a appuyé le point appelant une décision. Elle a proposé différents domaines de création d'emploi productif: emplois et subsistance dans le secteur rural, en rapport avec la préservation des ressources naturelles non renouvelables; nouveaux modes de redistribution et incitations économiques à la protection de l'environnement et la création d'emplois; normes internationales pour la promotion des droits de propriété intellectuelle concernant le savoir traditionnel; sécurité au travail dans

l'environnement et sur le lieu de travail; certificats écologiques pour les entreprises afin d'attirer les clients et les investisseurs qui s'intéressent à des produits plus respectueux de l'environnement; réglementation environnementale pour l'éventail d'activités liées à la distribution de biens et de services.

- 100.** Le représentant du gouvernement de la Côte d'Ivoire a confirmé la difficulté qu'il y a à promouvoir le changement quand les sources de revenus dépendent du maintien de pratiques écologiquement non viables, en particulier dans l'économie informelle. Assistance technique et renforcement des capacités s'imposent dans ce domaine. L'orateur a appelé l'attention sur les conséquences de la dégradation des sols, qui nuit à la productivité agricole. Il est convenu que le développement durable représente pour l'Afrique une opportunité extraordinaire et il a appuyé le point appelant une décision au paragraphe 34.
- 101.** M. Henriques a remercié la commission de ses débats instructifs et des orientations qu'elle lui a fournies. Résumant les vues des délégués qui plaident fortement en faveur de l'intervention du BIT dans ce domaine, il a relevé que le point appelant une décision a suscité l'assentiment général, à quelques réserves près. Les commentaires permettent de dresser une liste de questions pertinentes sur le développement durable et la création d'emplois dans les pays en développement, à savoir: possibilités de remonter la chaîne de création de valeur de manière à accroître la valeur ajoutée et à mieux protéger l'environnement et les matières premières; effet des IDE; milieu propice à l'activité commerciale et réglementation environnementale sur l'emploi; liens entre questions d'environnement et promotion de l'emploi en milieu rural; création d'emplois dans le domaine de la réaction aux catastrophes; enfin, pratiques exemplaires concernant la relation entre les trois dimensions de la durabilité et l'emploi. Répondant à la question relative à l'alinéa *b*) du paragraphe 34, l'orateur a noté que l'intention est de mettre en lumière les meilleures pratiques en matière de création d'emplois et de développement durable dans différents secteurs. Le Bureau ne vise pas à promouvoir des solutions qui ne soient pas optimales mais à recenser les enseignements tirés de l'expérience et les arbitrages utiles. L'orateur a précisé qu'il a bien noté les observations relatives à la Déclaration sur les entreprises multinationales ainsi qu'à la responsabilité sociale de l'entreprise et il a conclu que les orientations fournies par la commission se refléteront dans le plan de travail du prochain biennium.
- 102.** Le vice-président travailleur a déclaré en conclusion que la question intéresse tous les domaines de travail de l'OIT et qu'il serait utile de faire du développement durable une question intersectorielle. Il a demandé que le BIT tienne compte pour le suivi des observations de son groupe sur la grippe aviaire et sur les initiatives en matière de politique industrielle.
- 103.** La vice-présidente employeuse a estimé que la présentation du Bureau a perdu de sa clarté au fil de la discussion. Elle s'est associée au représentant du gouvernement des Pays-Bas qui a sollicité une approche plus ciblée, indiquant que beaucoup des liens qui ont été mentionnés ne sont des priorités ni pour l'Agenda global pour l'emploi ni pour le BIT. Elle a confirmé que le rôle du BIT se situe à la croisée des questions de l'environnement et du travail décent. La responsabilité sociale de l'entreprise est un thème important mais qui est déjà examiné ailleurs à l'OIT et qui n'a pas sa place dans la présente discussion.
- 104.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a réitéré sa demande que les réserves qu'il a formulées figurent dans le rapport.
- 105.** Le représentant du gouvernement de la Finlande, cherchant à contribuer à la recherche d'une solution appropriée, a observé que la pratique consiste à consigner les réserves exprimées dans le rapport et à approuver le point appelant une décision.

106. A l'issue d'une brève pause visant à permettre aux représentants des délégations concernées de se consulter, la présidente a annoncé que le point appelant une décision au paragraphe 34 sera adopté, étant entendu qu'il serait tenu compte lors de la mise en œuvre des réserves formulées par certaines délégations qui ont demandé qu'elles soient consignées.
107. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a appuyé cette proposition.
108. En réponse à une demande du vice-président travailleur, la présidente a confirmé que le paragraphe 34 a été adopté dans son intégralité et que les réserves formulées seraient consignées dans le rapport de la commission.
109. *La Commission de l'emploi et de la politique sociale recommande au Conseil d'administration de demander au Bureau de déterminer les domaines où les stratégies relatives à l'emploi et celles relatives au développement durable peuvent se renforcer mutuellement, en mentionnant des projets ou des secteurs précis. Les activités en question pourraient comprendre:*
- a) *l'élaboration de méthodes et d'approches, comme les études d'impact relatives aux résultats intégrés des plans et programmes d'investissement concernant l'environnement et l'emploi. Ces outils pourraient inclure les moyens de renforcer le dialogue social en vue de produire des effets intégrés sur l'emploi et l'environnement;*
 - b) *la formulation des programmes opérationnels nécessaires au soutien des stratégies relatives au développement durable qui favorisent la création d'emplois au niveau national ou sectoriel, en associant les mandants et les partenaires sociaux.*

V. Déclaration de principes de l'OIT: la microfinance en vue du travail décent (Troisième question à l'ordre du jour)

110. Un représentant du Directeur général (M. Balkenhol, chef du Programme Finance et Solidarité) a présenté le document du Bureau⁸, indiquant que le document traduisait le résultat d'un large processus de consultation tripartite. Il a souligné que le Bureau devait disposer des capacités propres à lui permettre de répondre aux demandes des mandants et que les activités futures devraient se fonder sur le programme et budget pour 2006-07 et le Cadre stratégique pour la période 2006-2009. Le processus de rédaction a fait apparaître l'importance de la microfinance dans différents domaines: économie informelle, protection sociale, etc. Le moment est venu d'approuver la déclaration de principes, puisque l'Année internationale du microcrédit arrive à son terme et qu'il est important d'exposer clairement la position de l'OIT sur cette question.
111. Le vice-président travailleur a déclaré que la question de la microfinance et du financement social avait été examinée en un certain nombre d'occasions et que, lors d'une réunion de la Commission ESP, le groupe des travailleurs avait souligné le fait que la microfinance présente des aspects à la fois positifs et négatifs. Il a fait part de ses réflexions sur l'impact de ces deux aspects sur les activités économiques et la justice sociale. Le côté négatif de la

⁸ Document GB.294/ESP/3.

microfinance, à savoir les risques d'abus, peut conduire à l'endettement excessif et aux taux d'intérêt usuraires. Le rôle de l'OIT est de développer au maximum les aspects positifs et d'œuvrer en faveur des objectifs de l'Agenda pour un travail décent, en veillant à ce que les conditions des prêts soient équitables et raisonnables. L'orateur a déclaré que le groupe des travailleurs approuve dans une large mesure la déclaration de principes, en particulier la partie qui porte sur le rôle de l'OIT et sur ses avantages comparatifs dans le domaine du financement social, mais il a souligné que la microfinance n'est qu'un élément parmi tous ceux qui sont nécessaires pour promouvoir le travail décent.

- 112.** Le vice-président travailleur s'est dit satisfait du document, tout en précisant que sa formulation pourrait être améliorée sur certains points. Dans l'avenir, l'OIT pourra examiner des exemples de réussites (et aussi d'échecs), afin d'en tirer les enseignements. Il a fait observer que la mention d'un lien entre l'allègement de la dette et la microfinance ne saurait être interprétée comme instituant une nouvelle condition pour l'allègement de la dette. Par ailleurs, il a proposé que l'on souligne le rôle positif que peuvent jouer les politiques réglementaires et autres dans la protection des groupes vulnérables. Ces observations devraient être consignées et le Bureau devrait en tenir compte dans la suite qu'il donnera à la déclaration de principes.
- 113.** La vice-présidente employeuse a fait part de son approbation de l'initiative du Bureau tendant à élaborer un document sur cette question si importante. Elle s'est dite satisfaite du caractère novateur et transparent du processus de rédaction tripartite et du fait que la commission pourrait tirer les enseignements de ce processus en vue de l'améliorer. Regrettant que l'on ne dispose pas suffisamment de temps pour donner des exemples concrets des activités menées sur le terrain en matière de microfinance, elle a proposé qu'on le fasse dans un cadre distinct. Elle a dit espérer que les efforts accomplis pour faire mieux connaître la microfinance en tant qu'outil de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté pourraient être renforcés. Par ailleurs, les employeurs auraient souhaité que l'on mette davantage l'accent sur les liens existant entre la microfinance et l'esprit d'entreprise, particulièrement en ce qui concerne l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes. Enfin, il serait souhaitable que l'on obtienne des clarifications sur le rôle de l'OIT à cet égard, étant donné les liens de l'Organisation avec les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. En conclusion, l'oratrice a fait part de son intérêt pour la poursuite de la collaboration en ces différents domaines.
- 114.** Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom des PIEM, a dit appuyer le point appelant une décision. Il s'est félicité de ce que le processus de rédaction ait permis de tenir compte de la position des gouvernements. Les conseils de l'OIT sont particulièrement utiles, car ils permettent de garantir la viabilité des systèmes de microfinance, en raison de ce qu'ils reposent sur les réseaux sociaux et les garanties sociales. L'Organisation ne devrait pas consentir directement de prêts ou assurer d'autres services financiers.
- 115.** Le représentant du gouvernement du Japon a appuyé la déclaration faite au nom des PIEM. La microfinance est un moyen efficace de favoriser l'esprit d'entreprise, d'aider les gens à s'extraire du chômage et de la pauvreté et d'intégrer l'économie informelle à l'économie moderne. Les efforts tendant à sensibiliser les mandants et à leur faire partager des connaissances et des expériences devraient être intensifiés. Par ailleurs, l'orateur a évoqué la nécessité de renforcer la coopération avec les autres organisations. Enfin, il a proposé que l'on renforce le programme en se dotant des capacités voulues, par exemple en matière d'orientations anticipées et de formation.
- 116.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a dit apprécier l'intérêt stratégique du document. Il a commenté différents éléments de la microfinance qui aident à comprendre les aspects sociaux et économiques du développement. La

microfinance pourrait favoriser l'augmentation systématique du salaire minimum et la promotion de la productivité et de la compétitivité. L'orateur a proposé que l'on organise des séminaires régionaux et nationaux destinés aux responsables politiques nationaux et internationaux, que l'on adopte des mesures de renforcement des capacités des institutions financières nationales et que l'on participe à l'élaboration de nouveaux mécanismes visant à faciliter l'accès des travailleurs pauvres à la microfinance non assortie de garanties.

- 117.** La représentante du gouvernement du Canada a dit appuyer la déclaration des PIEM et a rappelé que les institutions de microfinance se heurtaient généralement, en raison du coût élevé des transactions, à la double difficulté consistant à être financièrement autonome tout en fournissant aux pauvres des services financiers à des conditions abordables. Elle a souligné que l'OIT disposait de l'avantage comparatif voulu pour régler ces difficultés et que cette question aurait dû être également abordée dans la déclaration de principes.
- 118.** La représentante du gouvernement du Nigéria a dit partager la position de l'OIT selon laquelle la microfinance donne aux groupes défavorisés de plus larges possibilités de participer à l'économie, du fait qu'elle renforce la solidarité et autonomise les travailleurs pauvres. Par le biais de la Direction nationale de l'emploi, le gouvernement de l'oratrice appuie la microfinance en faveur des petites et moyennes entreprises, de pair avec la formation à l'esprit d'entreprise. L'oratrice a conclu son intervention en déclarant que la microfinance devrait être institutionnalisée dans le cadre de l'OIT en vue de promouvoir et de garantir le travail décent, et elle a appuyé le point appelant une décision du paragraphe 3.
- 119.** Le représentant du gouvernement de l'Italie a remercié le groupe tripartite pour la rédaction de la déclaration de principes et a dit appuyer la déclaration faite au nom des PIEM. Il a évoqué les effets positifs de la microfinance sur l'emploi. L'Italie recourt à la microfinance depuis de nombreuses années dans le cadre des politiques actives du marché du travail, ainsi qu'en tant que moyen de promotion de l'emploi indépendant. Cette politique a eu des effets très sensibles, particulièrement dans le sud du pays. L'orateur a fait part de son appui aux activités menées par le Bureau dans le domaine de la microfinance et à la déclaration de principes dans son ensemble.
- 120.** La représentante du gouvernement de l'Allemagne a dit appuyer la déclaration faite au nom des PIEM. Elle a apprécié le fait que le document soit non seulement clair et bref, mais aussi riche d'informations. Adressant ses félicitations à l'équipe de rédaction, elle a dit espérer que cette expérience positive pourrait être élargie dans l'avenir. L'OIT, qui dispose d'un avantage comparatif dans ce domaine, devrait faire connaître les pratiques optimales.
- 121.** La représentante du gouvernement du Kenya a appuyé l'appel en faveur de la création d'institutions de microfinance viables, ainsi que la déclaration selon laquelle l'OIT devrait s'efforcer d'élaborer une vision commune du rôle de la microfinance dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'expérience acquise par son pays a montré que la microfinance contribuait bien de manière essentielle à la création d'emplois. La déclaration de principes aurait pu insister davantage sur certains des principes qui sont à la base de la microfinance et les valeurs sur lesquelles celle-ci repose. Enfin, l'oratrice a recommandé que cette déclaration soit exposée plus en détail lors d'une session future de la Conférence internationale du Travail.
- 122.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a accueilli favorablement la déclaration de principes. Tout en reconnaissant le rôle que peut jouer la microfinance dans la promotion du travail décent, il a souligné la nécessité de sensibiliser plus activement aux questions de gestion et de développer les compétences en ce domaine, afin de réduire la dépendance envers le crédit. Il a déclaré qu'il y aurait lieu de suivre et d'évaluer l'impact

des interventions menées à ce sujet, afin d'améliorer la culture financière et de renforcer le rôle du dialogue social dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures prises dans le domaine de la microfinance. Il a appuyé le point appelant une décision du paragraphe 3.

123. Dans sa réponse, M. Balkenhol a assuré les membres de la commission qu'il serait tenu compte des observations faites. Il a expliqué les motifs pour lesquels on a retenu la notion de financement social. Ce qui compte, c'est de veiller à ce que l'accès aux services financiers conduise à une amélioration des avantages sociaux nets, dans l'optique du travail décent. S'agissant des exemples précis, l'orateur a indiqué que le Bureau venait de produire une vidéo sur cette question. De fait, nombre d'institutions de microfinance se heurtent à un choix entre le rendement financier et la lutte contre la pauvreté, étant toutefois précisé que l'on trouve de nombreux exemples de réussite dans ce domaine. En conclusion, l'orateur s'est félicité du caractère très utile du processus de consultation.
124. Un représentant du Directeur général (M. Picard, Conseiller juridique) a proposé trois modifications au texte de la déclaration de principes. Dans la version française, le titre du document et de l'annexe devrait être *Déclaration sur la politique*, au lieu de *Déclaration de principes*, ce qui traduirait l'intention du Conseil d'administration exprimée dans les documents GB.292/ESP/4 et GB.192/12(Rev.) et éviterait une formulation correspondant à un texte plus officiel. Par ailleurs, pour être fidèle au texte de la Déclaration de Philadelphie, il conviendrait d'apporter les modifications ci-après à la première phrase de la citation placée au début de la déclaration: «Tous les programmes d'action et mesures prises sur le plan national et international, notamment dans le domaine économique et financier, doivent être [...] acceptés seulement dans la mesure où ils apparaissent de nature à favoriser, et non à entraver, l'accomplissement d'[une paix durable ... sur la base de la justice sociale].» La citation devrait se référer exclusivement à la Déclaration de Philadelphie. Enfin, l'orateur a recommandé que le texte du deuxième paragraphe de la section intitulée «Rôle de l'OIT: ses avantages comparatifs» soit remplacé par le texte suivant: «La structure tripartite de l'OIT facilite la constitution d'un partenariat mondial entre les intérêts privés et publics».
125. Le vice-président travailleur a appuyé les points soulevés par le Conseiller juridique et a demandé que les changements proposés soient effectués. Il a également remercié le Bureau des nouvelles clarifications apportées aux questions soulevées et a demandé que ces clarifications soient reprises dans le rapport et dans les activités de sensibilisation menées par le Bureau. Il souhaite que l'on fournisse aux membres de la commission un rapport sur la mise en œuvre lorsque la déclaration de principes aura été appliquée durant un temps suffisant. Enfin, il a appuyé l'avis selon lequel le processus de rédaction tripartite était utile et pourrait être élargi à d'autres cas.
126. La vice-présidente employeuse a remercié la présidente pour la manière efficace dont elle a exercé ses fonctions et le vice-président travailleur pour son dévouement.
127. *La Commission de l'emploi et de la politique sociale invite le Conseil d'administration à approuver le projet de déclaration de principes de l'OIT⁹, étant entendu que des mesures de suivi seront prises dans le cadre du programme et budget approuvé, ainsi que de tous fonds extrabudgétaires qui seront mobilisés.*

⁹ Voir annexe au présent document.

128. La présidente a remercié les délégations de leur coopération et de leur contribution constructive aux travaux de la commission et a exprimé sa gratitude au secrétariat, aux interprètes, aux traducteurs et au personnel d'appui pour leur excellent travail.

Genève, le 14 novembre 2005.

(Signé) L'ambassadrice Fernando,
présidente de la commission.

Points appelant une décision: paragraphe 109;
paragraphe 127.

Annexe

Déclaration sur la politique de l'OIT: la microfinance en vue du travail décent

Mandat, principes et valeurs

Tous les programmes d'action et mesures prises sur le plan national et international, notamment dans le domaine économique et financier, doivent être [...] acceptés seulement dans la mesure où ils apparaissent de nature à favoriser, et non à entraver, l'accomplissement [d'une paix durable ... sur la base de la justice sociale]; il incombe à l'Organisation internationale du Travail d'examiner et de considérer à la lumière de cet objectif fondamental, dans le domaine international, tous les programmes d'action et mesures d'ordre économique et financier. (Déclaration de Philadelphie)

La politique de l'OIT relative à la microfinance en vue du travail décent se fonde sur la Constitution de l'Organisation. Toute une gamme de normes internationales du travail traitent de l'accès aux finances et de la capacité à gérer celles-ci en tant que conditions du travail décent. En particulier, la résolution adoptée par la CIT en 2002 au sujet du secteur informel présente la microfinance comme une passerelle destinée à aider les entreprises et travailleurs de ce secteur à accéder à l'économie moderne.

La microfinance traduit les valeurs fondamentales de l'OIT en actions. Elle élargit les possibilités de participer à l'économie, renforce la solidarité et autonomise les travailleurs pauvres.

Le concept

L'emploi et les revenus décents dépendent étroitement de la compétitivité, de l'accessibilité, de l'équité et de l'efficacité du marché financier. Les stratégies visant à élargir l'accès aux finances sur des bases équitables ont une signification sociale évidente.

La microfinance consiste à fournir des services financiers aux pauvres sur une base durable. Les services financiers dont ont besoin les travailleurs pauvres comprennent différents types de crédit, d'épargne, de garantie, d'assurance, de transfert, d'envois de fonds, etc. La microfinance s'adresse aux pauvres et à ceux qui sont exclus du marché. Elle cherche à élargir et à approfondir ce marché en mettant l'accent sur le fait que, en fin de compte, les institutions qui s'y rapportent doivent pouvoir œuvrer dans la durée, c'est-à-dire s'autofinancer.

Champ d'application

Lancée par le Conseil d'administration en mars 2005 pour marquer l'Année internationale du microcrédit et adoptée par lui en novembre 2005, la présente déclaration de principes renforce la position de l'OIT dans le domaine de la microfinance, sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur. Etant donné les rôles complexes et divers que joue la microfinance dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹, l'OIT

¹ Voir aussi: www.cgap.org; les sommets du G8 de 2003, 2004 et 2005; le Sommet du microcrédit tenu à Santiago en avril 2005; l'Initiative des Nations Unies sur un développement du secteur financier qui inclut les plus pauvres, à laquelle l'OIT participe aux côtés de la Banque mondiale, du FMI, du FIDA, du FENU et du DAES; la Conférence sur le financement du développement (Monterrey).

doit avoir une vision commune et parler d'une seule voix. Son approche devrait intégrer et harmoniser ses objectifs stratégiques. La politique précitée fournit ainsi le cadre voulu aux opérations et programmes techniques du Bureau, ce qui devrait permettre à celui-ci d'agir de manière cohérente et conforme aux normes internationales de performance applicables à la microfinance.

Objectifs

Conformément à son mandat, l'OIT œuvre en faveur d'un monde offrant de meilleures chances d'accès aux marchés, ressources et services, particulièrement en ce qui concerne les services financiers, lesquels proposent des choix, permettent des améliorations durables du niveau de vie, favorisent le travail décent, stabilisent les revenus familiaux, réduisent la vulnérabilité et aident les pauvres à affronter les risques et à les atténuer. A l'évidence, l'accès aux moyens financiers n'est pas une solution de remplacement aux revenus décents: les deux objectifs doivent être visés simultanément.

La microfinance contribue puissamment à la réalisation du travail décent selon diverses modalités ²:

- en intégrant les politiques financières et sociales (par exemple en sensibilisant les banques centrales aux effets sur la répartition des mesures relatives à l'accès aux marchés financiers);
- en créant des conditions favorables aux salaires et à l'emploi indépendant (par exemple en informant les gouvernements des différentes possibilités de mettre en place les conditions favorables aux investissements générateurs d'emploi dans le secteur privé ou à la création de nouvelles entreprises formées par des chômeurs);
- en réduisant la vulnérabilité (en donnant aux victimes de la servitude pour dettes la possibilité d'accéder aux banques villageoises et aux autres institutions de microfinance);
- en renforçant la voix des partenaires sociaux (par exemple en créant des outils et des services consultatifs visant à informer les travailleurs migrants des coûts et des risques des différentes possibilités relatives aux envois de fonds);
- en favorisant l'égalité entre les sexes (par exemple en diffusant les résultats positifs obtenus par un ciblage des efforts);
- en autonomisant les pauvres (par exemple en élaborant des techniques visant à structurer les familles ayant des enfants au travail autour de groupes exerçant une responsabilité conjointe et en combinant ces mesures avec l'éducation et la sensibilisation).

Bénéficiaires

Le Bureau est responsable de l'application concrète de la politique de l'OIT sur la microfinance en vue du travail décent. Les bénéficiaires directs de ses connaissances, conseils et services sont les mandants. Les organisations d'employeurs et de travailleurs et les gouvernements sont en relation avec les institutions financières. En prenant position sur les questions financières et stratégiques qui touchent au travail décent et aux revenus, les

² Informations tirées du communiqué de presse du BIT intitulé *Microfinance paves the way for decent work* (18 nov. 2004).

mandants de l'OIT exercent une influence positive et constructive sur l'environnement dans lequel évoluent les institutions de microfinance et leurs clients.

Cette situation devrait favoriser indirectement les employeurs et les travailleurs, notamment les travailleurs indépendants, les travailleurs à domicile, les travailleurs migrants, les travailleurs pauvres de l'économie informelle dont la force de travail est le principal atout (sinon le seul), les travailleuses³ et tous ceux qui ont des difficultés à accéder aux marchés financiers pour obtenir les ressources qui leur permettraient d'obtenir un emploi décent.

Rôle de l'OIT: ses avantages comparatifs

L'intérêt et la détermination manifestés par l'OIT envers la microfinance reposent sur le travail décent, que l'on peut définir comme le résultat social net envisagé du point de vue de l'emploi, des revenus et du dialogue social. Une microfinance tournée vers le travail décent a donc un caractère «social», ce qui souligne la finalité et la perspective uniques de l'action de l'OIT. Les finances sociales sont la marque de l'OIT dans ce domaine, marque acceptée et reconnue qui symbolise sa position et son identité propres et qui témoigne auprès des donateurs et du monde extérieur en général du but ultime des activités de nature conceptuelle et stratégique qu'elle mène à ce sujet.

La nature tripartite de l'OIT facilite l'établissement d'un partenariat mondial entre les intérêts privés et publics. En raison de ses alliances avec les organisations mondiales de travailleurs et d'employeurs, ses opinions, avis et analyses influent de manière déterminante sur l'impact des questions financières sur le travail décent.

L'action de l'OIT privilégie les analyses et avis stratégiques relatifs aux marchés et aux institutions. C'est au niveau macroéconomique et au niveau intermédiaire que ces analyses et avis sont les plus efficaces. L'OIT ne peut ni ne doit chercher à consentir elle-même des prêts, non plus qu'à offrir directement des services financiers.

Mise en œuvre: instruments et priorités

Pour que la microfinance contribue efficacement à la réalisation du travail décent et des objectifs du Millénaire pour le développement, différents défis devront être relevés au cours des dix prochaines années: améliorer l'accès des travailleurs pauvres à des services financiers abordables; intégrer les institutions de microfinance aux marchés financiers intérieurs et internationaux; améliorer les mesures visant à soutenir la microfinance en vue du travail décent⁴; conseiller et guider les institutions de microfinance en vue de les aider à devenir et à rester viables et compétitives, en réduisant leurs coûts d'exploitation et ceux de leurs clients; élaborer des produits et services novateurs en matière d'épargne, de crédit immobilier, de prêts à l'éducation et de prêts à la consommation; de manière générale, répondre efficacement à l'évolution de la demande et des conditions du marché.

Cette politique de l'OIT offre un cadre d'ensemble cohérent relatif aux différents résultats correspondant aux objectifs stratégiques de l'Organisation. Elle doit être mise en œuvre selon les principes définis par l'examen collégial du CGAP et du plan d'action élaboré par le groupe de travail, et donc comporter les éléments suivants: un point focal disposant d'un mandat, d'un personnel et de ressources efficaces; intervention du

³ *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, rapport du Directeur général à la session de 2003 de la CIT.

⁴ Informations tirées du communiqué de presse intitulé *Microfinance paves the way for decent work* (18 nov. 2004).

Programme finance et solidarité; approche globale de la collecte des fonds et de la mobilisation des ressources. Il incombe également au Bureau de poursuivre et d'approfondir ses partenariats existants avec les autres organisations internationales, notamment dans le cadre du CGAP et des réseaux similaires. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre devraient être analysés dans le cadre d'un débat général qui aura lieu lors d'une session future de la Conférence internationale du Travail.

Au cours de la prochaine période biennale et dans le contexte du cadre stratégique pour 2006-2009, le Bureau va élaborer des services et des outils visant à répondre aux demandes exprimées par les mandants dans les domaines prioritaires suivants:

1. Davantage d'emploi

- Analyse de l'impact de la microfinance sur l'emploi; expériences réussies, mesures qui donnent des résultats positifs aux niveaux intérieur et international; bonnes pratiques institutionnelles: quelles sont celles qui sont efficaces et pourquoi?
- Ensemble de mesures tenant compte des expériences menées dans l'«économie sociale» et faisant participer des intermédiaires appartenant aux Membres comme les coopératives d'épargne, de crédit et d'assurance et prenant plus généralement en considération la situation socio-économique particulière de chaque Etat Membre.

2. Moins de vulnérabilité

- Faciliter l'accès des travailleurs migrants aux envois de fonds par le biais de programmes d'apprentissage financier, de mesures tendant à réduire leurs coûts et risques et utilisation productive des envois de fonds en vue de l'investissement par l'intermédiaire de liens avec les programmes de microcrédit.
- Tester, faire connaître et évaluer l'impact des techniques visant à faire face aux risques et à les atténuer en vue de faciliter l'accès des travailleurs en servitude et des membres des autres groupes vulnérables à des moyens d'épargne, de crédit, d'assurance et de paiement abordables et pratiques.
- Recenser les bonnes pratiques qui permettent aux acteurs du marché informel d'accéder à l'économie moderne, en tenant compte du rôle essentiel joué par les droits de propriété et l'accès aux garanties.

3. Des partenaires sociaux plus forts

- Mettre en évidence les mesures qui entravent les marchés de la microfinance et celles qui stimulent la concurrence; participer à la conception des politiques nationales de la microfinance et aider les gouvernements à garantir la bonne gouvernance des institutions œuvrant en ce domaine, en ce qui concerne les cadres réglementaires visant à protéger les petits épargnants et à faciliter l'accès aux services financiers.
- Conseiller les ministres du Travail sur la conception et la gestion des fonds sociaux, en étudiant la possibilité d'établir un lien entre les mesures d'atténuation de l'endettement et la microfinance.

- Renforcer la capacité des organisations d’employeurs et de travailleurs à adopter des positions éclairées au sujet des politiques financières qui influent sur le travail décent.
- Maximiser l’impact de la microfinance dans le contexte des politiques salariales et des mesures de défense des salaires, afin de protéger les travailleurs contre un endettement excessif et contre les risques résultant de l’insolvabilité de leur employeur.
- Analyser le rôle de la négociation collective dans l’accès à la microfinance et les déductions salariales.